



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE BERRIAC

Procès Verbal de séance du Conseil Municipal ordinaire du jeudi 16 mars 2023

Présents : Monsieur Michel SOULES, Monsieur Régis REDON, Monsieur Alain GUIRAUD, Monsieur Jonathan LEBOFFE, Monsieur Patrick GREGOIRE, Madame Patricia BOUYSSOU, Madame Sylvette PUEYO, Monsieur Patrick PUBLI, Madame Nelly LEJARRE et Monsieur Philippe EXPOSITO.

Absent : Monsieur Jacques GARCIA

Absente excusée : Madame PERISSÉ Sabine

Pouvoirs : Monsieur Robert FOURCADE à Monsieur Alain GUIRAUD et Monsieur Pascal MONIER à Monsieur Michel SOULES

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUIRAUD

Ordre du jour

Vote du compte de gestion

Vote du compte administratif

Affectation du résultat

Convention protection faune sauvage

SYADEN – Renforcement BT – (PC LERCH) Chemin de Canteloup par création poste Canteloup – Dossier SYADEN n°23-CAMN-002

2023 MAR 006 : SYADEN – Renforcement BT (Lot Communal) Chemin de la SPA sur poste Les Alouettes – Dossier SYADEN n°23-CAMN-094

Demande d'aide financière – BORREL Enzo

Vote du compte de gestion du budget annexe

Vote du compte administratif du budget annexe

Questions diverses

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES

TERRITORIALES

Le Conseil prend acte.

Affaire n°1 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Régis REDON:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions

modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancées et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire n°2 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Régis REDON.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses de fonctionnement :

	Crédits ouverts	Mandats émis
011 - Charges à caractère général	291.416,72	22.851,43
012 - Charges de personnel et frais assimilés	382.188,76	382.188,76
65 - Autres charges de gestion courant	59.748,75	53.365,60
66 - Charges financières	7.509,63	7.509,63
022 - Dépenses imprévues	3.978,79	
023 - Virement à la section d'investissement	382.673,39	
042 – Opé. d'ordre de transfert entre sections		50.000,00
Total dépenses :	1.127.516,04	715.915,42

Recettes de fonctionnement :

	Recettes prévues	Titres émis
70 - Pdts des services, du dom. /ventes div.	6.358,90	3.264,90
73 - Impôts et taxes	522.880,40	488.919,45
74 - Dotations, subventions, participations	215.484,00	216.295,72
75 - Autres produits de gestion courante	5,00	0,66
77 - Produits exceptionnels	8.157,75	80.500,06
013 - Atténuation de charges	53.000,00	44.810,24
002 – Excédent de fonctionnement reporté	200.158,30	
042 - Opér. d'ordre de transfert entre sections	121.471,69	76.135,48

<u>Total recettes :</u>	1.127.516,04	909.926,51
Excédent de fonctionnement de clôture		194.011,09

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses d'investissement :

	Prévu	Réalisé
16 - Remboursement d'emprunts	108.258,32	108.258,31
20 - Frais d'étude	11.430,00	11.430,00
21 - Immobilisations corporelles	461.096,63	185.788,83
23 - Immobilisations en cours	109.744,79	109.744,79
040 - Opér. d'ordre de transfert entre sections	121.471,69	76.135,48
Total dépenses :	812.001,43	491.357,41

Recettes d'investissement :

	Prévu	Réalisé
001 - Excédent d'investissement reporté	95.995,32	
10 - Dotations fonds divers et réserves	243.398,08	240.840,35
13 - Subv. Et part. d'investissement	89.934,64	41.746,48
16 - Emprunts en euros		80.000,00
021 - Vir. De la section de fonct.	382.673,39	
040 - Opér. d'ordre de transfert entre sections		50.000,00
Total recettes :	812.001,43	412.586,83

Déficit d'investissement de clôture **78.770,58**

Les budgets annexes sont votés à l'unanimité :

- au niveau de l'article pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire n°3 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Régis REDON.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- *Un excédent de fonctionnement de : 194.011,09 €*
- *Un déficit d'investissement de : 78.770,58 €*

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A) <u>Résultat de l'exercice</u>	+ 194.011,09 €
B) <u>Résultats antérieurs reportés</u>	+ 200.158,30 €
C) <u>Résultat à affecter</u>	+ 394.169,39 €

D) Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (déficit de financement)	- 78.770,58 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement Besoins de financement Excédent de financement	Néant
Besoins de financement (F)	Néant
AFFECTATION	394.169,39 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	130.000,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	264.169,39 €
DEFICIT REPORTÉ D 002	Néant

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire n°4 :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la fédération des chasseurs propose dans le cadre des opérations d'entretien des accotements routiers et communaux dans une optique de préservation de la Faune et de la Flore de reconduire cet engagement.

L'entretien des bords de route est un point crucial pour la sécurité des usagers de la route, et le fauchage est donc obligatoire, cependant une gestion raisonnée du couvert végétal peut permettre son utilisation par la faune sauvage.

Cette gestion passe notamment par le broyage différencié des accotements, comme présenté dans l'annexe technique jointe à la présente convention qui fixera les modalités et les dates de fauchage préconisées pour diminuer l'impact sur la Faune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, oui l'exposé du Maire, après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la reconduction de cet engagement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire n°5 :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'Avant-Projet établit par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant « Renforcement BT (PC LERCH) chemin de Canteloup par création poste CANTELOUP ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE).

A - Pour information, le SYADEN réglera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- o Réseau d'électricité (ER)204 000 € TTC
- o Travaux d'éclairage public (EP).9120 € TTC
- o IPCE..... 0 € TTC

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage

B - Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants

- Réseau d'électricité 0 € HT
- Travaux d'éclairage public 9 120 € TTC
- IPCE.....0€TTC

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 3 040 € versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, oui l'exposé du Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avant-Projet présenté par le SYDEN ainsi que son plan de financement, approuve l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit projet, confie au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait à ce dossier.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire n°6 :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'Avant-Projet établit par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant « Renforcement BT (Lot Communal) chemin de la SPA sur poste LES ALOUETTES ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE).

A - Pour information, le SYADEN réglera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau d'électricité (ER) 61 200 € TTC
- Travaux d'éclairage public (EP) 7 440 € TTC
- IPCE... 0 € TTC

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP)

B - Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité 0 € HT
- Travaux d'éclairage public.....9 120 € TTC
- IPCE 0 € TTC

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 3 040 € versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet

Le conseil municipal, approuve l'avant-Projet présenté par le SYDEN ainsi que son plan de financement, autorise l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit projet, confie au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait ce dossier.

Affaire n°7 :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'aide financière par courrier en date du 8 février 2023 de Monsieur Enzo BORREL.

Monsieur BORREL est un sportif de haut niveau et celui-ci s'est qualifié en seconde place aux dernières pré-sélections pour les prochains JO 2024.

Sans emploi, il sollicite donc une aide pour pouvoir participer aux prochains JO 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, oui l'exposé du Maire, après avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de donner une aide financière à Monsieur Enzo BORREL, dit que la commune participera à hauteur de 200€ si celui-ci se qualifie et obtient la première place qui lui permettra de participer au JO 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents.

Affaire n°8 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Régis REDON.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé du budget annexe du lotissement « Les Tourterelles », pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affaire n°9 :

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Régis REDON.

Dépenses de fonctionnement :

	Crédits ouverts	Mandats émis
6015 – Terrains à aménager	120.000,00	121.989,37
6045 – Achats d'études, prestations de services		6.442,00
605 - Achats de matériel		42.604,40
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		250,00
61521 – Terrains	135.743,33	
Total dépenses :	255.743,33	171.285,77

Déficit de fonctionnement de clôture **171.285,77**

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

/

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h45

Le secrétaire de séance,



Le Maire, Michel SOULES

